ATTESTATION DE CONNAISSANCES RELATIVES AUX ACTIVITES LIEES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPECES DOMESTIQUES (ACACED)

Intitulé de l'action	**PRIMO FORMATION OBLIGATOIRE POUR EXERCER UNE ACTIVITE LIEE AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**
Durée	Une formation de 2 à 4 jours en présentiel selon la(es) catégorie(s) choisie(s) : Tronc commun : 7.30 heures (obligatoire) Catégorie chien : 8.30 heures Catégorie chat : 8.30 heures Catégorie autres : 8.30 heures Temps examen : 1 catégorie : 1 heure / 2 catégories : 1.30 heures / 3 catégories : 2 heures
Public concerné, prérequis, nombre	• Les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage. • Les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques. • Les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.
Catégorie d'action	Action d'acquisition de connaissances
Présentation générale	L'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat a rendu obligatoire la formation-certification du CCAD. Depuis le 1er Janvier 2016, **l'Attestation de Connaissances** remplace l'ancien "certificat de capacité".
Objectifs	Par catégorie (chien, chat ou autres espèces domestiques), la formation a pour premier objectif de transmettre des connaissances relatives aux 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Le second objectif de la formation est de permettre au stagiaire de valider l'attestation de connaissance associée à la (les) catégorie(s) correspondant à son projet. Obtenir l'habilitation au transport des animaux vivants (T.A.V)
Contenu et Moyens	**Programme :** - **Reproduction / sélection** : mobiliser les connaissances de la sélection animale et les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction - **Alimentation** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie - **Santé animale** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire - **Comportement** : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société - **Droit / Transport / Logement** : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation, de logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté, des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport. **Moyens pédagogiques :** Supports pédagogiques « livret du stagiaire » remis avant la formation selon la (les) catégorie(s) choisie(s) Formation dispensée en salle et animée à partir de diaporamas, par des formateurs professionnels du centre de formation. Echanges sur les connaissances et savoir-faire des stagiaires privilégiés.
Compétences / Capacités professionnelles visées	- Être capable de gérer le processus de reproduction (depuis la détection des chaleurs jusqu'à la vente des chiots/chatons et autres - Être capable de gérer la prophylaxie médicale sur une structure animalière - Être capable de gérer le pôle alimentation dans son intégralité - Maîtriser la réglementation dans sa généralité - Maîtriser la réglementation sur le transport des animaux - Maîtriser les notions de base sur le comportement animal.
Lieu	Maison Familiale Rurale – 22 Route de Josselin – 56490 GUILLIERS Centre habilité par le ministère de l'agriculture à dispenser la formation
Coût par participant	1 catégorie : 290€ 2 catégories : 390€ 3 catégories : 500€
Responsable de l'action	BRAILLE Marianne – Responsable Formation Continue MFR
Suivi et évaluation de l'action	Examen QCM du Ministère de l'Agriculture A l'issue de cette actualisation des connaissances, le stagiaire reçoit une attestation de formation
Numéro de déclaration d'existence	53 56 005 23 56